

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 26 JANVIER 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 18 janvier 2023, conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, M. Gabriel DRONY, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

**Etaient absents excusés :** M. Joël TESTIER, M. François BERSON, Mme Lauriane CAUCHON (a donné procuration à M. Michel BOURGEAIS)

**Secrétaire de séance :** M. André GARNIER

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et échange sur l'état de santé de M. Testier.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 06 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- prendre une délibération pour prendre une décision sur la nouvelle convention de l'ALSH
- prendre une délibération concernant le lotissement des Chênes.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à ces ajouts à l'ordre du jour.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Commerce
- 2 - Subventions et participations communales 2023
- 3 - Subvention contrat de territoire
- 4 - Dispositif « Chantier argent de poche »
- 5 - Investissements 2023

QUESTIONS DIVERSES

### **1 - COMMERCE**

Une rencontre a eu lieu avec l'agence 21 courant décembre pour faire un bilan des visites sur le bâtiment du commerce qui sont au nombre de 5. Un client a fait une offre à 50 000.00€ pour l'acquisition de ce bâtiment.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette offre et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **2 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES 2023**

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'inscrire les subventions et participations suivantes, au budget 2023 :

Amicale des Combattants	242.00 €
Club du Sourire	180.00 €
AMB	379.00 €
Amicale sapeurs-pompiers Villiers-Charlemagne	61.00 €
Croix rouge	50.00 €
Prévention routière	15.00 €
Société Protectrice Animaux	210.80 €
UDAF	65.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 202.80 €</b>

Les autres subventions seront débattues lorsque nous recevrons les bilans et demande des associations. La question de non subventionnement de Maisoncelles Animations et du Comité de Gestion du Plan d'Eau du Dolmen est abordée. Depuis leur création, ces associations ne reçoivent pas de subvention communale. Ce sujet sera vu lors d'une prochaine réunion de la commission Maisoncelles Animations.

Suite à la demande de Maisoncelles Animations, le conseil municipal donne son accord pour leur octroyer gratuitement la salle polyvalente deux fois dans l'année 2023.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'octroyer une subvention d'un montant de 200€ à l'association de la restauration des calvaires en Mayenne (ARCEM). Cette dernière a réhabilité le calvaire au carrefour de la lagune.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de verser une subvention à hauteur de 200€ à l'association de la restauration des calvaires en Mayenne (ARCEM) et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

## **3 - SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 16800.00€ au minimum et 20 160.00€ au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire, le Département interviendra aux taux maximum de 50% HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat, les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, et considérant que les dossiers bas carbone pouvant être éligibles ne concerne pas notre commune, le Maire propose d'affecter cette dotation au projet suivant :

- 1 - Description détaillée : Changement des menuiseries de la mairie et de la bibliothèque
- 2 - Calendrier prévisionnel : courant premier semestre 2023

3 - Estimation détaillée des dépenses : 26 146.44€HT pour un total de 31 375.73€TTC

4 - Plan de financement

RECETTE (HT)	TOTAL (HT)
D.E.T.R	8 250.00€
Département (Contrats de territoire)	8 400.00€
Fonds propres de la commune	9 496.44€
TOTAL	26 146.44€

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire - dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et calendrier des travaux
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire - dotation communale, d'un montant de 8 400.00€

#### **4 - DISPOSITIF CHANTIER ARGENT DE POCHE**

Un courrier du service enfance jeunesse du Pays de Meslay-Grez propose l'activité argent de poche pour l'année 2023 et lance, dès à présent, l'appel pour les candidatures. Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les chantiers « argent de poche » sur 2 semaines de 4 jours de juillet 2023 (semaines 28, 29 et 30), 1 semaine aux vacances de Printemps 2023 et 1 semaine aux vacances d'Automne 2023 par la participation à différents travaux de rénovation, d'embellissement ou d'entretien sur la commune. Les bases sont les mêmes que les années précédentes, à savoir 5€ de l'heure dans la limite de 3 heures par jour. Il a été rajouté que la commune de Maisoncelles-du-Maine ne prendra en priorité que des jeunes de la commune au maximum de 4 par jour. Les jeunes de 16 à 18 ans, intéressés par ces chantiers, pourront s'inscrire directement auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Cependant, ils pourront venir retirer leur dossier d'inscription auprès du secrétariat de la mairie de la commune.

#### **5 - INVESTISSEMENTS 2023**

Les projets d'investissements qui figureront au budget 2023 sont :

- Les différents travaux de réseaux pour le futur lotissement
- Effacement des réseaux rue du Maine
- Chauffage salle de motricité
- Faux plafond de la salle polyvalente
- Remplacement des fenêtres de la mairie
- Remplacement de revêtement sol pour une classe

#### **6 - NOUVELLE CONVENTION ALSH**

Dans le cadre de renouvellement de la convention du centre de loisirs intercommunal, mis en place en 2019 et arrivée à échéance en 2022, les communes de Maisoncelles-du-Maine, Ruillé-Froid-Fonds et Villiers-Charlemagne ont décidé de réitérer leur adhésion pour les années 2023-2024. Cette convention porte sur la définition des conditions de fonctionnement du centre, la répartition de la participation. A la demande de Maisoncelles-du-Maine, la contribution financière de chaque commune associée est répartie comme suit :

- 100% en fonction du nombre d'heures de présence des enfants par commune constaté à l'année civile.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

## **7 - DÉLIBÉRATION VERSEMENT MONTANT D'AVANCE**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation à verser chaque année le montant d'avance (par le budget principal) nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe du lotissement les Chênes et à le rembourser au fur et à mesure des ventes des terrains.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de verser chaque année le montant d'avance (par le budget principal) nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe du lotissement les Chênes et à le rembourser au fur et à mesure des ventes des terrains.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Intrusion**

Dans la nuit du 20 au 21 janvier, des individus sont entrés par effraction dans l'école, dans la partie annexe qui sert de bibliothèque. Ils ont cassé trois carreaux, deux ont eu un impact et un a explosé. Ils sont entrés à l'intérieur du bâtiment. Ils ont volé plusieurs objets : un aspirateur, un balai et une enceinte audio.

### **2 - Conseiller numérique**

Monsieur le Maire informe la permanence d'un conseiller numérique le mercredi 1<sup>er</sup> février de 09h30 à 11h45 en mairie. Ce dernier a pour but d'être au plus près des usagers et de pouvoir les accompagner vers l'autonomie numérique.

### **3 - Rencontre avec la société FREE**

Monsieur le Maire a rencontré des membres de la société FREE pour la mise en place d'une antenne relais sur la commune, imposée par l'Etat (journal officiel), afin de couvrir les zones blanches et grises. Celle-ci servirait pour les 4 opérateurs téléphonie et serait installée au fond du parking du terrain de foot.

### **4 - Bulletin municipal**

Le bulletin municipal 2023 sera distribué courant semaine 5.

### **5 - Plantation arbre**

Un conseiller propose de planter un arbre à chaque nouveau-né sur la commune.

Séance levée à 22h10

Prochaines réunions :

- Conseil Municipal : le mardi 28 février 2023
- Commission Associations Animations : le lundi 06 février 2023 à 20h00